ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un piano automatique et d'un tabouret et d'une couverture de piano.

Dwyer Piano Co. vs. Veuve R. M. Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,886 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, JEUDI, 10 avril 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres: Un piano automatique, style P, un tabouret et une couverture de piano.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
av4,10,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, accessoires et stock, etc., d'une épicerie et buvette, 2 caisses enregistreuses, 2 billards à poches, 1 coffre-fort en fer, etc.

New Cosmopolitan Realty Co. vs. Steve Di Bartolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,890 — En vertu d'un ordre de vente daté le 2 avril 1913, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 16 avril 1913, à l'heure ci-dessous indiquée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres à 10 heures 30 a. m.:

1 lot d'épiceries et accessoires de buvette, comptoirs, eventails électriques, balances, épiceries assorties, liqueurs, bière, glacière, divers, etc., suivant l'inventaire enregistré.

2 caisses enregistreuses, 2 billards à poches, 1 coffre-fort en fer.

2. Dans l'entrepôt, No. 613 rue Bienville, entre la rue Chartres et Passage de la Bourse, à 2 heures p. m.:

Un grand assortiement de vins, whiskies, genieve, bitters, cocktails, liqueurs, pêches, miel, cordials, bière, parafine, chandelles, allumettes, accessoires, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur le champ.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour les demandeurs.
av3,9,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant le No. municipal 323 rue Murat, entre les rues Palmyra et Banks.

Homeseekers Building and Loan Association vs. Charles Goebelhoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,936 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Murat, Palmyre, Banks et Olympia, étant l'Ilet No. 816. Lequel dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de cent vingt sept pieds entre lignes parallèles et est composé de l'entier du terrain No. cinq, lequel fait face à la rue Murat, et d'une petite partie prise de l'arrier du terrain No. vingt-huit, qui fait face à la rue Banks, la dite partie de terre étant celle comprise dans l'étendue des dites lignes du dit terrain No. cinq, à une distance de quinze pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un depôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour le demandeur.
mars21,28av4,11,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les Nos. municipaux 817 et 819 rue Troisième, entre les rues Annonciation et Laurel.

Sixth District Building and Loan Association vs. Seymour Fehrenbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,737 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Annonciation, Laurel et Seconde, désigné comme terrain No. dix-huit de l'Ilet No. 97, mesurant trente pieds, quatre pouces de face à la rue Troisième, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de P. F. Pacquet, le 28 juillet 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pous cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
G. G. KRONENBERGER,
Avocat pour le demandeur.
mars21,22,28av4,11,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le No. municipal 1340 rue Annette, coin de la rue Urquhart (dans le carré des rues St. Bernard et Marais).

Standard Brewing Company vs. Jos. D. Le Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 103,608—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annette, Urquhart, St. Bernard et Marais (anciennement Morales), désigné par le No. 1 et mesure trente deux pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur et face à la rue Urquhart de cent pieds formant l'encoignure des deux dites rues.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour le demandeur.
mars14,15,21,28av4,11,16,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, portant le No. municipal 202 avenue Taylor, formant l'angle des rues Catina et Milne (dans le carré de la rue Corwin) sur 5 terrains.

New Orleans Land Company vs. Arthur J. Nobles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,528 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq certains terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 à 5, les deux inclusivement, dans l'Ilet No. 427, borné par les rues Milne, Catina, Corwin et avenue Taylor, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent à savoir: Terrain No. 1 formant l'angle de la rue Milne et avenue Taylor, et de la rue Catina et avenue Taylor, trente trois pieds de face sur chacun des rues Milne et Catina; terrains 2 à 5, inclusivement, chacun vingt cinq pieds de face aux rues Milne et Catina, tous sur une profondeur s'étendant de la dite rue Milne à la rue Catina.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES LOUQUE,
Avocat pour le demandeur.
mars14,15,21,28av4,11,16,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District, portant le No. municipal 2203 rue Philip, au coin de la rue Franklin (dans le carré des rues Liberty et Jackson).

German-American Homestead vs. Randall Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,618 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Franklin, Liberty et Jackson sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, daté le 29 mai 1909, annexé à un acte de vente passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 10 août 1909. D'après lequel croquis le dit terrain mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Philip la même largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles et une façade sur la rue Franklin de quatre-vingt-dix pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un depot de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ROGER MEUNIER,
Avocat pour le demandeur.
mars7,14,21,28av4,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du contenu d'un magasin de meubles, Nos. 1934 et 1936 rue Bourgogne.

Peter Ciaccio vs. John Gabriel et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,964 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, LUNDI, le 14 avril 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux, Nos. 1934-36 rue Bourgogne: Le stock entier de meubles, etc., contenu dans le magasin de meubles sur les dits lieux, suivant l'inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
M. C. SCHARFF,
Avocat pour le demandeur.
av2,8,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, portant les Nos. municipaux 2313 et 2315 rue Calhoun, entre les rues Clara et Magnolia.

Provident Building and Loan Association vs. Mme Emilie Erbach, veuve de Benjamin Franklin Gennisson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 103,674 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Calhoun, Clara, Magnolia et l'avenue Palmer (Ilet No. 111 de Burtheville) sur un plan fait par J. A. Dellémécourt, député voyer de ville, daté le 22 mai 1867, lequel a été adopté comme plan de Burtheville, conformément à un acte de compromis passé devant J. D. Augustin, ancien notaire dans cette ville, le 13 avril 1869, déposé dans le bureau de Salim Magner, ancien notaire dans cette ville; lequel dit terrain mesure vingt neuf pieds onze pouces et cinq lignes de facade à la rue Calhoun et vingt neuf pieds onze pouces et six lignes dans le fond, et cent dix pieds de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
mars14,15,21,28av4,11,17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de 460 caisses de crevettes sèches "Peerless Brand."

Le Torsch Packing Company vs. K. Marks & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,588 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hbnorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés SAMEDI, 12 avril 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans l'entrepôt du Mississippi Division No. 2 situé aux Nos. 824-838 rue Fulton.

400 caisses de crevettes sèches Peerless Brand No. 1.

60 caisses de crevettes sèches Peerless Brand No. 1½.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
THILBORGER & DUFFY ET L. M. JANIN, Avocats pour le demandeur.
avrill,6,12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux successions.

Julian M. Swoop vs. John Blank & Co., et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 87,145 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de Frank A. Wilke une des défendeurs dans le procès ci-dessus, dans la succession de Herman Wilke, No. 102,612, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et plus particulièrement décrite dans l'inventaire enregistré, dans le dit procès, et plus particulièrement son intérêt, dans ses biens-fonds décrits dans le dit inventaire, à savoir:

1. Deux certains terrains avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau, désignés par les Nos. 7 et 8. Les deux dits terrains mesurent chacun vingt sept pieds onze pouces de face à la rue Fulton, vingt sept pieds, dix pouces et six lignes trois-quarts de largeur dans le fond, sur cent dix pieds de profondeur.

2. Un certain terrain avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue seconde, la même largeur dans le fond, sur cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain 14, et cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No. 16.

3. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et designé par le No. 14, le dit terrain mesure vingt cinq pieds quatre pouces de face à la rue seconde, la même largeur dans le fond, cent vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur le cote près de la rue Fulton, et cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain No. 15.

4. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 16, et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne sur la ligne de côté près du terrain No. 15, et cent vingt cinq pieds et sept pouces sur ligne de côte près du No. 17.

5. Deux terrains avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désignés comme terrains Nos. 6 et 7, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun trente et un pieds de face à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip, mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7. Premièrement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes de largeur l'arrière ligne d'une parcelle de terre formant partie du terrain No. 166, et s'étendant en une profondeur de cette ligne, de cinquante trois pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et il mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes sur l'arrière, plus ou moins, et la dite parcelle de terre forme l'arrière partie et est la balance du dit terrain No. 166.

Secondement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District, l'Ilet No. 39, borné par les rues Philip, Soraparu, Fulton et Chippewa. Le dit morceau de terre est désigné par la lettre E et mesure trente neuf pieds huit pouces et six lignes de largeur sur une ligne la divisant de la parcelle D sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante et onze pieds quatre pouces et trois lignes, et a trente neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur dans la fond et forme la balance du terrain No. 169.

8. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, étant une parcelle du terrain No. 169 de l'Ilet No. 6, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant trente neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Soraparu, sur quatre vingt huit pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, désigné comme No. 87 rue Soraparu.

9. Un certain terrain, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Erato, Gamme et Constance, étant une parcelle du terrain No. 13 de l'Ilet No. 17; la dite parcelle de terre forme l'angle des rues Magasin et Erato, et mesure en mesure Française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Erato.

Ainsi que tout son droit, titre et intérêt dans et à la succession de Catherine Dietel, épouse divorcée en premières noces de J. Lottes, et épouse en seconde noce de Herman Wilke, No. 57,255, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, et décrits dans l'inventaire enregistré dans le procès et plus particulièrement tout son droit, titre et intérêt sur la ci-dessus décrite et ci-après décrite propriété, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Cypress, Derbigny et Julia, désignée par la lettre B, et mesure soixante dix sept pieds quatre pouces de face à la rue Cypress, quatre vingt pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la divisant de la parcelle de terre marquée A, quatre vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne de bornage et soixante dix sept pieds six pouces et quatre lignes sur l'arrière ligne.

2. Deux certains terrains avec les améliorations, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cypress, Derbigny et Roman et la propriété du N. O. Canal and Banking Company, ou débarcadere de la rue Julia, les dits terrains sont désignés par les Nos. 3 et 4, et mesurent ci-après à savoir: Terrain No. 3 mesure vingt sept pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et terrain No. 4 mesure vingt sept pieds de face à la rue Derbigny sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Cypress et forme l'angle des rues Cypress et Derbigny.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur le champ.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CAFFERY, QUINTERO & BRUMLY,
Avocats pour le demandeur.
mars14,15,21,28av4,11,17

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

I. Ventes importantes par Shérif Civil de six lots de propriétés dans le cinquième district décrits comme ci-dessous d'un à six inclusivement—avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite propriété ainsi que toutes les machines y appartenant et immobilisée suivant la loi le tout consistant et connu comme département d'embouteillages de Securité Brewing Company, le tout sera offert en vente en bloc comme un entier.

II. D'un lot et améliorations, etc., a être offert separément des propriétés ci-dessus mentionnées dans le même district sur la rue Diana dans l'Ilet Newton et Brooklyn et River autrefois Jefferson comme septièmement décrit dans l'affairs de Teutonia Bank and Trust Company vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division B — No. 100,288 — En vertu d'un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 13 mars 1913, sur la demande des receveurs pour une vente de l'actif de Security Brewing Company, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans le cas sus mentionné. Je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncieres No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville le jeudi, avril 24 1913, à midi, de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le cinquième district de la Nouvelle-orléans (autrefois carré No. 17 actuellement No. 184) borné par l'avenue Brooklyn les rues River Diana et Newton désigne comme lot No. 4 lequel mesure soixante pieds de face sur l'avenue Brooklyn sur une profondeur de cent vingt pieds et forme le coin de l'avenue Brooklyn et la rue Diana.

Secondement: Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon situé dans le dit Ilet No. 184 du cinquième district de la Nouvelle-orléans, désigné par la lettre H sur un plan d'arpentage tracé par D. E. Seghers et fils Voyers, en date du 18 janvier 1905, et annexé à un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, daté du 21 mars 1905, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de soixante-trois pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Diana et mesure trente et un pieds, 11 pouces et cinq lignes de face à l'avenue Brooklyn, et la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, dix pouces et cinq lignes, le tout en mesure américaine, et est composé de la moitié la plus proche de la rue Diana du lot original No. Cinq.

Etant les mêmes deux morceaux de propriété que ladite Security Brewing Company acquit de la United States Land Company Limited suivant l'acte passé pardevant Fred Zengel, notaire public, le 24 mars 1905, et enregistré au bureau des Aliénations, livre 202, folio 386.

Troisièmement: Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la Nouvelle-orléans dans ledit Ilet No. 184 borné par l'avenue Brooklyn, les rues Diana et Newton, désigné comme la moitié du lot No. 6, contigu au lot No. cinq et mesurant 30 pieds de face à la rue Madison, maintenant avenue Brooklyn sur une profondeur de cent vingt pieds en lignes parallèles.

Etant la même propriété que ladite Security Brewing Company acquit par achat de Frances Williams, veuve de Dennis Mecker, suivant l'acte passé par devant H. L. Loomis, Jr., un notaire public de cette ville, le 21 juin 1907, et enregistre au bureau des Aliénations de cette paroisse, dans le livre No. 217, folio 16.

Quatrièmement: Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans l'Ilet No. 184 borné par les rues Brooklyn (anciennement Madison), River (anciennement Jefferson) et Diana et Newton, désigné comme la moitie du lot No. cinq et mesure trente deux pieds de face à l'avenue Brooklyn sur cent vingt huit pieds plus ou moins de profondeur et étant la même propriété que la Security Brewing Company acquit par achat de Mme Margaret Beuhler, épouse de Louis Marechal, suivant l'acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire dans cette ville, le 18 juin 1907, et enregistré dans le bureau d'aliénation pour la Paroisse d'Orléans, livre 215, folio 6.

Cinquièmement: Un certain terrain désigné comme la moitié du terrain No. six situé dans le même district et tiet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, d'après un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 21 novembre 1904, et annexé à un acte passé devant William H. Seymour, notaire dans cette ville, daté le 1er mai 1907, et le dit terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur l'avenue Brooklyn sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la moitié du lot six le plus proche de la rue Newton; et est la même propriété que celle qui fut acquise par la Security Brewing Co. par achat de Nathan Hobley suivant acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, daté du 11 juillet 1907, et enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'orléans, registre 214, folio 59.

Six: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le même district et carré ci-dessus cinquièmement décrite désigné comme moitié du lot No. 3 et la dite moitié du dit lot de terrain mesure trente pieds de face à la rue Diana sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds plus ou moins et la partie la plus proche de la rue Madison actuellement Brooklyn, étant la même propriété que celle qui fut acquise par la Security Brewing Company de James R. Le Bailey suivant acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, en cette ville le 15 janvier 1907, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'orléans, registre No. 210, folio 435.

Ainsi que toutes les machines dépendant de toutes les propriétés ci-dessus et immobilisées suivant la loi, consistant du département d'embouteillage de la Security Brewing Company.

Sept: Un certain lot de terrain situé dans le cinquième district de cette ville dans le carré borné par les rues Newton, River (autrefois Jefferson), Brooklyn (autrefois Madison), et Diana (autrefois Decatur) formant la moitié la plus proche du fleuve, du lot No. 6, dans le carré No. 184, et mesurant trente pieds de face à la rue Diana sur cent quatre vingt pieds de profondeur acquis par la Security Brewing Company de la succession de E. Bibbins et suivant acte devant William Renaudin, notaire, le 26 mars 1912, enregistré au bureau des aliénations, registre 248, folio 357.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats par les receveurs.

Memo: Remarquez l'annonce dans une partie du journal de même date dans laquelle la manufacture de la Security Brewing Company sera offerte en vente à la même date qui celle ci-dessus mentionnée.

mars20,21,28av4,11,18,24

Succession de Giuseppe Biundo.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 94,713 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte provisoire présenté par Vve Giuseppe Biundo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. W. MONTGOMERY, Avocat.
20mars29av2,7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de propriétés de valeur du Cinquième et Premier District.

Avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., et toutes les bâtisses et améliorations sur les propriétés premièrement, secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ainsi que toutes les machines et outillage, comprenant moteurs, chaudières, appareils et dépendances de tous genres sur les dites quatre propriétés, ou dans les bâtisses qui s'y trouvent, le tout consistant de l'entière usine de la Security Brewing Company, devant être considéré et traité en entier et comme partie et parcelle de la dite propriété foncière. Avec la servitude ou droit de voie pour une conduite d'eau s'étendant du Mississippi jusqu'à l'usine de la dite compagnie, sous et à travers la partie de terre ci-dessous cinquièmement décrite.

Le tout devant être vendu en bloc constituant l'entière usine de la

SECURITY BREWING COMPANY

dans l'affaire du Commercial Germania Trust and Savings Bank, Trustee, vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,420 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril, 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. La moitié d'un certain carre d'Ilet situé dans le Cinquième District de cette ville, dans la partie anciennement connue comme McDonoughville, dans l'Ilet 48 maintenant No. 185 borne par les rues Madison, Decatur, Jefferson et De Armas sur un plan dressé par L. H. Pilié A. V. daté le 10 février 1860 étant la moitié du dit Ilet s'étendant près de la rue Madison, qui est composé des terrains sept, huit, neuf, dix et onze, et de la moitié des terrains six et douze et laquelle moitie d'Ilet mesure trois cents pieds de face à la rue Madison (maintenant avenue Brooklyn) sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et de face sur la rue Decatur (maintenant Diana) et sur la rue De Armas.

2. Quatres certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Market, St. Joseph, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée ou Peters, trois de ceux-là sont désignés par les Nos. Un, Deux et Trois sur un plan par H. Moelhausen, architecte le 12 juillet 1841 et déposé dans le bureau de A. Mazureau, ancien notaire dans cette ville, lesquels terrains sont adjacents et mesurent chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Nord Market sur une profondeur de cinquante huit pieds, un pouce entre lignes parallèles; et l'autre terrain est designé par la lettre B sur un croquis ou plan dressé par Pilié & Murray, architects, daté le 20 décembre 1867, et annexé à un acte passé devant Theo Guyol, notaire dans cette ville, daté le 24 decembre 1867, le dit terrain ou parcelle de terre avant en mesure Américaine, quarante et un pieds, sept pouces de face à la rue St. Joseph, sur cinquante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé de deux terrains designes par les Nos. vingt trois et vingt quatres (ou vingt six).

3. Deux certains terrains situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-orléans, anciennement connu comme Faubourg Ste. Marie. Les dits terrains sont adjacents et sont designes par les Nos. Dix-sept et Vingt sur un plan par Jos. Pelié annexé à un acte passé devant John N. Duncan, ancien notaire dans cette ville, le 20 janvier 1829, et mesurent chacun vingt et un pieds à la rue Nord ou Market, maintenant North Diamond, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, maintenant Peters, dans l'Ilet borné par la rue St. Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds, un pouce, entre lignes parallèles.

4. Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Joseph, Nouvelle Levée, North Market et Tchoupitoulas, désignes comme terrains C et D sur un plan par Pilié & Murray, annexé à un acte passé devant Theo. Guyol, notaire, le 24 décembre 1867; lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent ci-après à savoir: Terrain C mesure quarante deux pieds, un pouce, de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes parallèles; terrain D a vingt et un pieds de face à la rue St. Joseph, sur cinquante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon qui appartiennent à une ou à toutes les propriétés ci-dessus décrites, avec toutes les bâtisses et améliorations q